



SOS FORÊT Cévennes
La forêt est notre avenir

Collectif SOS Forêt Cévennes
La Lauze, 07460 Banne
<http://www.sosforetcevennes.org>

le 3 Décembre 2014

à

Objet: Mutations de la filière forêt-bois, nouveaux risques pour notre patrimoine et nos paysages

Madame, Monsieur,

Nous lançons aujourd'hui l'alerte à propos d'un ensemble d'évolutions préoccupantes pour l'avenir de nos forêts, publiques et privées, avec des conséquences potentiellement graves pour tous les aspects de notre patrimoine en milieu rural, notamment les aspects paysagers.

De fait, on assiste depuis des années à une concentration progressive de la filière forêt-bois, qui est à la fois cause et conséquence d'une approche industrielle et productiviste de la gestion et de l'exploitation forestières. Cette approche est caractérisée notamment par un recours excessif aux coupes rases et à l'exploitation mécanisée, et par des choix sylvicoles privilégiant la production de bois: monoculture de type plantation, taillis à courte rotation, calibrage des tiges selon les exigences de l'outillage industriel d'exploitation et de transformation en aval etc.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de concurrence aigüe entre intervenants locaux et géants industriels, et d'exposition accrue de tous aux vicissitudes des marchés mondiaux du bois, avec pour conséquence la déstabilisation des équilibres offre/demande à l'échelle régionale, la fragilisation des filières locales, et la disparition des métiers traditionnels.

Ce contexte est également marqué par un désengagement progressif de l'Etat, et la prépondérance croissante d'intérêts économiques & financiers privés.

Il est à craindre que les négociations commerciales transatlantiques actuellement en cours (projet de grand marché transatlantique), si elles aboutissent comme il est envisagé, ne fassent que renforcer les tendances évoquées ici, avec pour terme ultime:

- dans l'économie réelle, des prélèvements de la ressource bois déterminés essentiellement par l'effet cumulé des stratégies commerciales et objectifs de rentabilité de différents acteurs industriels, et de moins en moins modérés par des contraintes environnementales, sociales, ou de type planification publique territoriale;
- au niveau de l'économie financière, la mise en place d'une comptabilité artificielle des "services écosystémiques" rendus par nos forêts, d'où de nouveaux marchés de prestation de

services, dans le cadre notamment de mécanismes de type compensation carbone, et la subordination de la gestion forestière aux impératifs de rentabilité de ces marchés – prévoir aussi, de façon corollaire, une concentration accrue du foncier forestier dans les mains d'acteurs financiers.

Spécifiquement, on assiste à un essor du marché bois-énergie, qui présente des opportunités intéressantes au regard des besoins de chauffage (chauffage individuel au bois bûche ou aux granulés de bois, réseaux de chaleur au bois déchiqueté), mais qui alimente également une filière de production d'électricité à partir de biomasse forestière. Cette filière entre, techniquement, dans la catégorie "énergies renouvelables", est donc éligible aux incitations publiques correspondantes (tarif de rachat préférentiel et écoulement garanti des kWh produits), et se trouve ainsi exposée aux dérives et excès résultant de l'engouement financier suscité par ces incitations.

L'alerte que nous lançons aujourd'hui porte sur les principaux effets négatifs, déjà constatés ou à craindre, de la dynamique générale que nous évoquons ici, à savoir:

- une pression croissante sur la biodiversité forestière, et la mise en péril de la pérennité de nos forêts en tant qu'écosystèmes naturels. Un élément particulier de déséquilibre est le recul des feuillus traditionnels au profit de résineux souvent allogènes, les logiques de production industrielle tendant à privilégier ces derniers;
- une spécialisation accrue entre d'une part "forêts de production", trop souvent réduites à de simples plantations monospécifiques, et d'autre part "forêts de protection", ces dernières se réduisant progressivement à la portion congrue, alors qu'on est en droit de déplorer, déjà en l'état actuel, le faible degré de protection de nos espaces boisés (*1);
- une évacuation progressive des usages socioculturels de la forêt ("multifonctionnalité forestière"), usages progressivement marchandisés et contingentés par référence à une typologie des "services écosystémiques". Or ce sont ces usages, récréatifs notamment, qui fondent le rôle de la forêt comme facteur de lien social et de cohésion sociale.

La combinaison de la coupe rase comme mode de gestion sylvicole et d'une exploitation forestière excessivement mécanisée est notamment responsable de dégâts paysagers dont on ne peut que craindre, à terme, la généralisation. Parmi les territoires déjà affectés par ces pratiques contestables, citons pour exemple le Morvan, le Limousin, les Vosges alsaciennes, les Cévennes, la Drôme Provençale, les Alpes de Provence... Les dégâts concernent également le petit patrimoine bâti de nos campagnes (chemins pavés, murets de délimitation ou de soutènement etc).

Pour revenir à la filière bois-énergie, il convient de signaler, parmi 15 projets autorisés d'utilisation de biomasse forestière à des fins de production d'électricité, le projet gigantesque et particulièrement contesté de Gardanne (Bouches-du-Rhône). De fait, cette centrale prévoit de consommer près d'un million de tonnes de bois par an, dont le tiers devra initialement être importé, le potentiel de mobilisation de la ressource bois nationale étant insuffisant, alors même que l'approvisionnement est prévu de se faire dans un rayon de 400km. Par ailleurs, le rendement énergétique annoncé du processus de production est extrêmement faible, de l'ordre de 30%.

Ce projet de Gardanne a déjà fait l'objet de motions défavorables et/ou demandes de moratoire de la part d'un nombre considérable de collectivités territoriales: Conseils Régionaux de PACA et de Rhône-Alpes, PNR du Lubéron, PNR des Baronnies, Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, collectivités locales (pays, intercommunalités) représentant environ 400 communes dans les départements directement ciblés pour l'approvisionnement de la centrale, sans parler de la contestation émanant de la société civile, associations et fédérations environnementales, collectifs forestiers ou citoyens, résidents locaux affectés par les pollutions etc.

Ce projet est devenu tristement emblématique du dévoiement des politiques européennes et nationales d'incitation au développement des énergies renouvelables, développement qui se fait trop souvent dans le déni de ses conséquences réelles sur le terrain (*2).

En résumé:

- le monde forestier apparaît aujourd'hui comme étant à l'aube d'une mutation dont la portée, les modalités et les conséquences sont comparables au basculement, au milieu du siècle dernier, de l'agriculture traditionnelle vers l'agriculture intensive et l'agro-industrie;

- des politiques bien intentionnées visant au "sauvetage de la planète", mais souvent mal maîtrisées quant à leur mise en oeuvre et leurs ramifications sur le terrain, conduisent dès à présent à une exploitation irraisonnée des ressources forestières; ces dérives laissent entrevoir la généralisation d'une production industrielle de biomasse ligneuse, et la possibilité d'une disparition massive des écosystèmes forestiers tels que nous les connaissons aujourd'hui;

- la financiarisation progressive du monde forestier rendra bientôt illusoire tout effort d'intégration équilibrée des usages sociétaux multiples de la forêt, et toute ambition de gestion de la forêt en tant que patrimoine commun.

Dans la conjoncture actuelle, nous pensons que seule une forte mobilisation de la société civile peut conduire à ce que les enjeux ci-dessus soient rendus visibles, qu'ils fassent l'objet d'une compréhension partagée, et qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour du débat public. C'est cette conviction qui motive l'appel que nous vous adressons aujourd'hui.

Ainsi, et concrètement, nous vous invitons à vous saisir de l'ensemble de la problématique forestière, telle que nous l'esquissons ici, et nous mettons à votre disposition nos contacts dans le monde forestier pour vous aider, si besoin est, à apprécier la façon dont cette problématique se décline localement au regard des objectifs de préservation et de mise en valeur que votre organisation a pour vocation de poursuivre.

Tout aussi concrètement, nous vous encourageons également à vous associer aux objections émises à l'encontre du projet de centrale biomasse de Gardanne, projet autour duquel s'agrègent aujourd'hui, de façon à la fois très réelle et très symbolique, les différentes préoccupations dont nous venons de faire état.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très cordiales salutations.

pour le Collectif SOS Forêt Cévennes

Richard Ladet

Contact courriel: contact@sosforetcevennes.org

Contact téléphone: 0475-934550

(*1) A comparer par exemple à un pays (comme la Suisse où l'exploitation en coupe rase est partout interdite, et où 10% de la couverture forestière sont en libre évolution.

(*2) On déplore par exemple en Amérique du Nord une dynamique de déforestation induite par l'approvisionnement de centrales électriques britanniques récemment converties à la biomasse forestière; de nombreux scientifiques américains viennent de protester vigoureusement auprès de la Commission Européenne et du gouvernement britannique contre cette dérive qui affecte y compris des forêts primaires du Sud-Est des Etats-Unis.

Expédition:

La Demeure Historique
57 quai de la Tournelle
75005 PARIS

Ligue Urbaine et Rurale
20 rue du Borrégo
75020 PARIS

Pdt: Georges Duménil
Maisons Paysannes de France
8 passage des Deux-Sœurs
75009 PARIS

Pdt: Kléber Rossillon
Fédération Patrimoine Environnement
20 rue du Borrégo
75020 PARIS

Pdt: Henri de Lépinay
Association REMPART
1 rue des Guillemites
75004 PARIS

Pdt: Olivier de Rohan-Chabot
Sauvegarde de l'Art Français
22 rue de Douai
75009 PARIS

Pdt: Alexandre Gady
SPPEF
Société pour la Protection des Paysages
et de l'Esthétique de la France
39 avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS

Pdt: Philippe Toussaint
Vieilles Maisons Françaises
93 rue de l'Université
75007 PARIS

Pdt: Pierre-Jean Delahousse
Paysages de France
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE

Fondation du Patrimoine
27 Boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 LYON